

De:
Envoyé: mardi 1 juillet 2008 00:26
À: Geipan
Objet: EXPLICATION PROBABLE OBSERVATION

Importance: Haute

Bonjour à nouveau (très pris sur le plan professionnel en Mai-Juin, je n'ai pas pu vous recontacter depuis au sujet de mon observation du 16 Avril (voir ci-dessous)).

Je n'ai finalement pas effectué de déposition de témoignage auprès de la Gendarmerie Nationale.

En effet, le Vendredi 24 Mai au soir, j'ai aperçu des reflets sur une antenne du voisinage à environ 100 mètres côté Sud-ouest. Il s'agissait de certains phares d'automobilistes, qui à cette heure du soir (environ 23H00), avaient sans-doute conservés leurs feux de route allumés en remontant la rue Saint-Laurent. Il y a peut-être aussi des 4/4, plus élevés, voir des camions... Pour le 24 Mai, j'en ai la certitude. Car même si je ne peux pas apercevoir les automobilistes depuis la même fenêtre que l'observation du 16 Avril, j'entends leur passage dans la rue qui coïncide avec les reflets et surtout, le 24 Mai le ciel était clair, l'antenne en question dégagée et bien visible.

Or, le 16 Avril le ciel était bien noir et je me souviens que je ne distinguais aucun objet terrestre visible au-dessus des toits. Or les reflets ont une direction, celle du reflet des phares automobiles passagers, très brefs et qui longent la surface horizontale de l'antenne de télévision. Cette direction est la même que celle des traînées obscurcies le 16 Avril. Mais le 16 Avril, ne distinguant pas l'antenne la nuit, je n'ai pu effectuer un rapprochement. La date de cette observation coïncidant avec la date d'un témoignage à l'Ile-Dieu, j'avais cru bon le signaler (réaction que je trouve encore sensée aujourd'hui). Mais il y a, comme je l'ai expliqué plus haut, une tellement grande probabilité qu'il s'agisse finalement d'un reflet que je n'ai pas souhaité faire appel à des services de l'Etat comme la Gendarmerie et risquer de mobiliser le temps précieux de ces services. La seule chose, invérifiable, qui pourrait introduire un soupçon de doute serait que je n'aurais pas observé la même chose en début d'observation le 16 Avril (objet aérien circulant dans le même axe que la partie horizontale de l'antenne), qu'en fin d'observation (reflets de l'antenne non-distinguée prêtant confusion avec le début de l'observation).

C'est pourquoi, avec ces nouveaux éléments concernant mon observation du 16 Avril et que je vous communique de la façon la plus objective possible, je m'en remet à vous pour savoir si vous souhaitez dans un doute ultime que je fasse démarrer une enquête officielle par les services de gendarmerie ou si vous estimez, d'après l'ensemble des éléments que je vous ai apportés, qu'une telle démarche serait inutile.

Merci par avance pour votre réponse,